



# Règlement de l'atelier de poterie

Dans l'adhésion, il est compris :

- La terre,
- Les engobes
- l'émail
- les cuissons
- prêt du matériel de poterie

Les pièces sont fabriquées **UNIQUEMENT** sur place avec la terre fournie par l'atelier.

En aucun cas, il ne sera autorisé d'emporter de la terre ou tout autre matériau chez soi.

Respecter l'horaire du groupe choisi à l'inscription.

Nous organisons deux ventes dans l'année, en général une en automne et une au printemps.

Chaque adhérent devra fabriquer deux à trois pièces pour chaque vente.

Une liste sera donnée par la responsable de l'atelier, selon les poteries vendues.

L'argent de ces ventes servira à acheter du matériel et de la terre.

Merci pour votre compréhension.

NOM - Prénom :

Lu et approuvé,

signature :